

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté du 14 Ramadhan 1423 correspondant au 19 novembre 2002 portant abrogation de l'arrêté du 25 Ramadhan 1420 correspondant au 2 janvier 2000 portant délégation de signature à un directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Vu le décret n° 77-74 du 23 avril 1977 portant création du Secrétariat Général du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 01-197 du Aouel Joumada El Oula 1422 correspondant au 22 juillet 2001 fixant les attributions et l'organisation des services de la Présidence de la République ;

Vu le décret présidentiel du 7 Rabie Ethani 1423 correspondant au 18 juin 2002 portant nomination du Secrétaire Général du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel du 9 Rajab 1416 correspondant au 2 décembre 1995 portant nomination de M. Abdallah Ouafi, en qualité de directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement) ;

Vu l'arrêté du 25 Ramadhan 1420 correspondant au 2 janvier 2000 portant délégation de signature à M. Abdallah Ouafi, directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement) ;

Arrête :

Article 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 25 Ramadhan 1420 correspondant au 2 janvier 2000 portant délégation de signature à M. Abdallah Ouafi, directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement), sont abrogées.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Ramadhan 1423 correspondant au 19 novembre 2002.

Ahmed NOUI.

Arrêté du 14 Ramadhan 1423 correspondant au 19 novembre 2002 portant délégation de signature à un directeur d'études à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Vu le décret n° 77-74 du 23 avril 1977 portant création du Secrétariat Général du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 01-197 du Aouel Joumada El Oula 1422 correspondant au 22 juillet 2001 fixant les attributions et l'organisation des services de la Présidence de la République;

Vu le décret présidentiel du 7 Rabie Ethani 1423 correspondant au 18 juin 2002 portant nomination du Secrétaire Général du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel du 21 Joumada El Oula 1423 correspondant au 1er août 2002 portant nomination de M. Abdelkader Mahious, en qualité de directeur d'études à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement);

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abdelkader Mahious, directeur d'études, à l'effet de signer, au nom du Secrétaire Général du Gouvernement, tous actes et arrêtés concernant la gestion et l'administration des personnels et des moyens, à l'exclusion des arrêtés à caractère réglementaire.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Ramadhan 1423 correspondant au 19 novembre 2002.

Ahmed NOUI.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Arrêté interministériel du 20 Chaâbane 1423 correspondant au 27 octobre 2002 portant organisation en bureaux de l'administration centrale du ministère des travaux publics.

Le Chef du Gouvernement,

Le ministre des finances,

Le ministre des travaux publics,

Vu le décret présidentiel n° 02-205 du 22 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 4 juin 2002 portant nomination du Chef du Gouvernement ;